

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 30 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le trente mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAULT, Joëlle JASSELIN, Frédéric BEGUIER, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

ABSENTS EXCUSES : Gilles JUILLET

M. Gilles JUILLET a donné procuration à M. Gaëtan THAREAU.

Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte l'inscription à l'ordre du jour d'une demande de subvention au Conseil Régional concernant des travaux d'éclairage public

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :

Le maire a signé un bail avec M. Pascal MORIN, pour la location du terrain accueillant la serre municipale située Place de Verdun, à compter du 1^{er} Avril 2016, d'une durée de 9 ans, au prix de 60 € par an.

2016-32 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

L'ONF a fait parvenir en mairie une facture de 7 600 € en participation contractuelle à la vente d'une coupe de peupliers en 2015. (soit 12 % du produit de la vente). Cette somme n'a pas été inscrite au budget 2016. Monsieur NAULET, Adjoint aux finances, propose de modifier le budget pour inscrire cette somme de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

637 : Autres impôts, taxes et versements assimilés:	+ 7 600 €
022 : Dépenses imprévues :	- 7 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et charge le Maire de la signer.

2016-33 : VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Associations	Montant en €
Domaine scolaire	
Coopérative scolaire maternelle	360
Coopérative scolaire primaire	520
USEP Ecole primaire	380
A.P.E	1 200
Prévention routière	160
Total du domaine scolaire	2 620
Domaine social	
Lire et Dire	750
Fond Local Emploi Solidarité	120
Vie Libre	600
Club de l'Amitié	500
Total du domaine social	1 970
Domaine du sport	
Centre d'instruction équestre d'Isoré	800
F.C. Beaumont	700
USEAB	7 000
Ecurie Rabelais (pour le Rallye des Vins)	6 000
La Bellimontoise	250
Total du domaine du sport	14 750
Domaine Divers	
Association des Anciens combattants	600
Association des fêtes	1 500
Comice agricole	300
La Protectrice Véronaise	450
Amicale du Personnel	160
Les 50èmes Rugissants	500
Total des domaine divers	3 510
Total des Subventions versées	22 850

2016-34 : AUDIT POUR LE MARCHE DES ASSURANCES

Le marché des assurances de la commune prendra fin au 31/12/2016. Il convient de lancer une nouvelle consultation pour un contrat qui couvrira la commune à compter du 01/01/2017 au titre de :

1. Les dommages aux biens
2. Les véhicules
3. La responsabilité civile
4. La responsabilité fonctionnelle des agents et des élus
5. La protection juridique.

Le Cabinet Arima Consultants Associés propose de renouveler sa prestation d'accompagnement de 2012 au tarif inchangé de 2 880 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recourir à l'accompagnement du

Cabinet Arima pour lancer la consultation relative au marché d'assurances pour la période 2017-2020, l'analyse des offres et le suivi des marchés. Il accepte le coût de 2 880 € TTC et charge le maire de signer le contrat avec le cabinet Arima.

2016-35 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Lors de la cérémonie des vœux à la population, la sénatrice Stéphanie RIOCREUX a proposé de financer une action du Conseil Municipal des jeunes.

Les jeunes ont donc décidé de déposer un dossier sur le thème « Bien vivre à Beaumont en Véron », comptant des actions solidaires et citoyennes par la mise en place de bancs publics, de jardinières partagées et de corbeilles avec distributeurs de sacs pour l'hygiène canine, qui permettront à la population de développer un lien social, porteur du bien vivre à Beaumont en Véron.

Le montant des dépenses est chiffré à 5 130,51 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet du Conseil Municipal des jeunes s'intitulant « Bien Vivre à Beaumont en Véron »
- Sollicite une subvention auprès de Mme la sénatrice au titre de l'enveloppe parlementaire,
- Approuve le plan de financement suivant :

➢ Montant des dépenses	5 130.51 € HT
➢ Enveloppe parlementaire	2 500.00 € HT
➢ Autofinancement sur fonds propres	2 630.31 € HT
- Charge le maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2016-36 : TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2016-2017

Le Conseil, après avoir pris connaissance du coût de revient du repas (8 € en ne tenant compte que des seules dépenses de fonctionnement) et sur proposition de la commission scolaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe pour l'année scolaire 2016/2017,

- Le prix de repas de cantine « enfant » pris régulièrement à **2,90 €**,
- Le prix du repas de cantine « enfant » pris occasionnellement à **4,10 €**,
- Le prix du repas de cantine « adulte » à **8,00 €**.

2016-37 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Le Directeur de l'école élémentaire « Le Pain Perdu » a réglé une facture concernant un spectacle de percussion pour un montant de 492 € sur la caisse de la coopérative scolaire alors que cette dépense était inscrite au budget communal. La commission scolaire demande que la commune rembourse la coopérative scolaire et verse une subvention exceptionnelle du même montant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de 492 € à la coopérative scolaire de l'école primaire « Le Pain Perdu ».

2016-38 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel ainsi :

1. Au 1^{er} juillet 2016 :
Création d'un poste de Rédacteur à temps plein (Mairie) pour préparer un départ à la retraite qui aura lieu le 1^{er} octobre 2016.
2. Au 1^{er} septembre 2016 :
Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 31/35^{ème} à la Cantine (Départ à la retraite)
Création d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à 31/35^{ème} à la cantine
3. Au 1^{er} octobre 2016 :
Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps plein à la Mairie (départ à la retraite)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire

2016-39 : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Afin de renforcer son action en matière de santé au travail et permettre aux collectivités de répondre au mieux à leurs obligations, le Centre de Gestion d'Indre et Loire a décidé de créer à compter du 1^{er} janvier 2017 un service de médecine préventive et de le mettre à la disposition des collectivités territoriales qui en feront la demande.

Le Maire donne lecture de la convention rédigée par le Centre de Gestion et propose l'adhésion de la commune à cette prestation à condition de résilier l'adhésion de la commune à l'A.I.M.T., prestataire actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- Demande l'adhésion de la commune au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Demande la résiliation de l'adhésion de la commune auprès du prestataire actuel : AIMT 37,
- Accepte les termes de la convention du Centre de Gestion et charge le maire de la signer.

Virginie LESCOUZEC demande où sera localisé le local de la médecine du travail. M. le Maire lui répond que ce local sera mutualisé au centre social communautaire situé à Avoine.

2016-40 : CREATION D'UN POSTE « CONTRAT D'AVENIR »

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de 6 mois arrive à son terme au 24 juillet 2016.

La personne employée actuellement ne peut bénéficier d'un nouveau contrat pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Maire propose au Conseil la création d'un Emploi d'Avenir afin de permettre à un jeune repéré lors d'un stage d'en bénéficier.

Le Contrat d'Avenir est un contrat réservé aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis sans diplôme de leur formation initiale, à plein temps d'une durée maximale de 3 ans, financé à hauteur de 75 % par l'Etat et exonéré des charges patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales. Les cotisations accidents du travail sont dues. Son coût résiduel est estimé à 5 600 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un poste éligible au Contrat d'Avenir à compter du 29 août 2016, d'une durée d'un an renouvelable 2 fois le cas échéant.
- Charge le Maire de signer le contrat avec l'Etat pour obtenir les aides financières adéquates.

2016-41 : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'implanter une borne de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement. Monsieur le maire rappelle aux membres que ce projet de déploiement de bornes porté par le SIEIL est inscrit dans le schéma du plan départemental de croissance verte établi par le Préfet d'Indre et Loire.

Le SIEIL a retenu, à la suite d'un appel d'offre lancé en octobre 2012, la société ENSTO pour la fourniture des bornes. Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides et donc enfin d'équiper deux places contiguës de stationnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le principe d'un financement du projet à hauteur de 20 % du montant hors taxe du projet estimé à ce jour à environ 10 000 € au total en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux. Ce projet correspond à la mise en place de bornes double.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière (environ 2 000 €) afin qu'il puisse l'inscrire dans son programme de déploiement et lui permettre également d'aller chercher les financements mis en place par l'Etat dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME. Pour être éligible aux aides mises en place et pour en permettre le développement.

Si le coût réel définitif des travaux et de mise en place de la borne s'avère plus onéreux, l'avis du Conseil municipal sera de nouveau sollicité avant tout engagement financier définitif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides situés rue du Parc,

- Approuve la convention d'occupation du domaine public établi en faveur du SIEIL avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux ou intercommunaux,

- Autorise le SIEIL ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,

- S'engage à payer la part communale des travaux telle qu'exposée ci-dessus selon le bon pour accord présenté à la commune,

- Autorise monsieur le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, à signer tous documents afférents à ce projet

- Sollicite auprès de l'Etat, des différents organismes et collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, à signer les actes nécessaires à cette décision,

- Décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget de la commune.

2016-42 : MODIFICATION DE L'IMPLANTATION DE LA LIAISON DOUCE RUE DE LA TRANCHEE

Le PLU prévoit une zone AU (à urbaniser) dans la rue de la Tranchée. Ce futur lotissement sera desservi par deux voies à créer et par une liaison douce pour la relier au bourg d'Avoine.

La parcelle cadastrée AH 646, appartenant à M. et Mme DUCHAUSSOY est frappée d'une servitude « Emplacement réservé » pour l'aménagement de cette liaison douce.

Or M. et Mme DUCHAUSSOY ont depuis longtemps un projet de construction d'une maison d'habitation et ont demandé à restreindre cet emplacement réservé.

Après examen des plans, il s'avère possible d'acquérir une partie de la parcelle voisine appartenant à M. BERTOLA (qui est d'accord pour la céder) pour déplacer la liaison douce. Le PLU devra toutefois être modifié en la forme simple par la communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire, détentrice de la compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'acquérir une partie de la parcelle AH 646 à M. et Mme DUCHAUSSOY pour y aménager une liaison douce. Le prix d'achat est fixé à 1 € symbolique (à charge pour la commune d'y aménager une voirie légère et d'étendre les réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif, d'électricité et de téléphone).
- ✓ D'acquérir une partie de la parcelle AH 364 à M. BERTOLA au prix de 46 € du m² pour y aménager la suite de la liaison douce jusqu'à la zone 2AU,
- ✓ De prendre en charge les frais de bornage et autres relatifs à ces achats,

Simon BERTON demande le coût qui résultera de cette opération Vincent NAULET lui précise qu'il a été chiffré à environ 10 000 €.

2016-43 : VENTE DE LA PARCELLE AD 1230

Dans la continuité de sa démarche d'optimisation de la gestion foncière, le maire propose de vendre la parcelle cadastrée AD 1230, d'une contenance de 328 m², située au lieudit « la Charmille ». Cet espace vert est, en effet, lourd d'entretien et chronophage pour l'équipe du service technique.

Traversé par des réseaux, et trop coûteux à raccorder au réseau électrique, il ne peut être vendu que comme terrain d'agrément aux riverains intéressés.

C'est le cas de M. et Mme LESCOUEZEC, 3 rue de la Tourette, qui acceptent d'acheter la parcelle au prix de 15 €, prix estimé par le service des Domaines dans son avis du 24/06/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme LESCOUEZEC

Elle concerne des sites et monuments naturels dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Le Val de Loire de Chalonnes (49) à Sully sur Loire (45) a été inscrit le 30 novembre 2000 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, au titre des paysages culturels.

La France, signataire de la Convention du Patrimoine Mondial, s'est engagée à préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) qui a justifié l'inscription de ce site. Un plan de gestion, couvrant l'ensemble des quatre départements concernés par le périmètre inscrit, a été élaboré en concertation avec les collectivités territoriales. Ce plan de gestion recense la totalité des actions à mettre en œuvre pour protéger la VUE.

A ce titre, le classement de la Confluence Loire-Vienne se rattache à l'objectif de préservation des espaces les plus remarquables et les plus emblématiques, au regard des critères ayant présidé à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le classement du site de la confluence Loire-Vienne à la condition de limiter le recul de plantation ou replantation des peupliers à 20 mètres (au lieu de 50 mètres) des voies de découverte.

2016-48 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par la Commission Voirie concernant des travaux sur le patrimoine d'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie. Ces travaux sont préconisés par le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire. Il consiste en l'élimination des lampes à vapeur de mercure et des ballasts ferromagnétiques.

Le devis s'élève à 35 250 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté par le Maire
- Approuve le financement suivant :

Dépenses estimées à	35 250 €
Subvention du Conseil Régional (30%)	10 575 €
Autofinancement sur fonds propres	24 675 €
- Sollicite une subvention au Conseil Régional via le Pays du Chinonais
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

INFORMATIONS :

- Constitution du jury du concours des maisons fleuries: Valérie POYART, Nathalie TAPIN, Valérie PERDRIAU, Maryse TEILLET, Bénédicte BACHET, Benoît GATEFAIT, Thierry AMIRAULT, Frédéric NOUGUES, Mme TIXIER.
- L'Opération « Tous au jardin » des 4 et 5 Juin prochains se déroulera à Beaumont en Véron en partenariat avec la CAUE de Touraine, la SHOT et le Ministère de la Culture.
- Le bilan d'activité 2015 du CIAS est consultable sur le site www.chinon-vienne-loire.fr
- L'équipe du Football Club de Beaumont s'est qualifiée pour jouer en 2^{ème} division. Une demande est en cours auprès du District de Football pour homologuer le terrain. Des travaux sont à envisager.
- Constitution d'un groupe de travail sur la location des salles publiques : Vincent NAULET ; Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Gilles JUILLET, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Martine MILLET.
- Pontourny : une manifestation organisée par l'association « Radicalement digne de Pontourny » a eu lieu à Chinon le 28 mai dernier. Environ 150 personnes ont défilé. Les responsables ont été reçus par le Sous-Préfet de Chinon. Il a répondu à leurs questions et leur a remis un communiqué du Préfet N'GAHANE.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h 30.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

°	Titre
2016-32	Décision Modificative budgétaire n° 1
2016-33	Vote des Subventions 2016 aux associations
2016-34	Audit pour le marché des assurances
2016-35	Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire
2016-36	Tarifs des repas de la cantine scolaire à la rentrée 2016/2017
2016-37	Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire
2016.38	Modification du tableau des effectifs
2016-39	Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion
2016-40	Création d'un poste « Emploi d'Avenir »
2016-41	Implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques
2016-42	Modification de l'implantation de la liaison douce rue de la Tranchée
2016-43	Vente de la parcelle AD 1230
2016-44	Achat de la parcelle AD 1073
2016-45	Recours au géomètre pour la rédaction d'actes administratifs
2016-46	Modification des statuts du PNR Loire-Anjou-Touraine
2016-47	Classement du site de la Confluence Loire-Vienne
2016-48	Demande de subvention au Conseil Régional

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Frédéric BEGUIER	
Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	
Rémy DELAGE		Stéphanie ADAMSKI	
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE		Gaëtan THAREAU	
Dominique AUDOUX		Gilles JUILLET	
Bénédicte BACHET		Nathalie TAPIN	
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUEZEC	

		Valérie PERDRIAU	
--	--	------------------	--